

	CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL U15 MASCULINS – 5x5 REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER – 2026/2027	
--	--	--

Le Comité du Morbihan de Basket Ball organise sur son territoire un championnat départemental U18 Masculins. Cette compétition se déroule conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrains...), du Comité du Morbihan de Basket Ball (règlement sportif départemental) et selon le présent règlement.

ENGAGEMENT D'EQUIPES : • 03/09/2026 pour les D1, D2 ; • 27/09/2026 pour la D3.	Les inscriptions se font sur Comkulb56.
DATES DES PLATEAUX D1 et D2 12/13 septembre 2026 Et 26/27 septembre 2026	Toutes les équipes engagées en D1 et D2 doivent participer aux plateaux établis en fonction du niveau d'évolution souhaitée. <u>Objectifs :</u> - Evaluer le niveau des équipes - Faire des championnats plus homogènes et adaptés à tous - Se préparer pour la saison - Détecter les potentiels du département. <u>Règles de participation :</u> - Tous les participants (joueurs – entraîneurs) devront être licenciés le jour du plateau : en cas de non-présentation de la licence dématérialisée, une pièce d'identité sera demandée. La personne ne pouvant justifier de son identité ne pourra prendre part aux rencontres (cf art. 48 règlements sportif départemental) Règlement adapté suivant les plateaux
DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT	Le championnat se déroule en 3 phases pour le niveau D1 et en 2 phases pour les niveaux D2, D3 et D4 : ➤ <u>1^{ère} phase</u> : les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR (d'octobre à novembre) • 2 poules A et B de 4 équipes en D1 • 4 poules C, D, E et F de 4 équipes en D2 • x poules G, H, I, J, K, L... de 4 équipes en D3 A l'issue de cette 1^{ère} phase, un classement est établi. Des matchs de classement sont organisés pour déterminer la 2^{nde} phase. • En D1 : matchs les 5-6/12/26 et 12-13/12/26 (le 1^{er} nommé reçoit) ➤ <u>Matchs du 5-6/12/26 :</u> match 1 : 1A/2B - match 2 : 1B/2A - match 3 : 3A/4B - match 4 : 3B/4A ➤ <u>Matchs du 12-13/12/26 :</u> Match 5 : vainqueurs matchs 1 et 2 Match 6 : vaincus matchs 1 et 2 Match 7 : vainqueurs matchs 3 et 4 Match 8 : vaincus matchs 3 et 4 L'équipe vainqueur du match 5 monte en région.

L'équipe vaincue du match 5 + les équipes des matchs 6 et 7 + l'équipe vainqueur du match 8 évoluent en D1 sur la 2^{ème} phase. L'équipe vaincue du match 8 descend en D2.

- **en D2 : plateaux les 12-13/12/26**
Plateau 1 : 1C/1D/1E/1F
Plateau 2 : 2C/2D/2E/2F
Plateau 3 : 3C/3D/3E/3F
Plateau 4 : 4C/4D/4E/4F

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} du plateau 1 montent en D1.
Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} du plateau 1 + les équipes du plateau 2 + les équipes du plateau 3 + les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} du plateau 4 évoluent en D2.
Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} du plateau 4 évolueront en D3.

- **en D3 : plateaux les 12-13/12/26**
1G/1H/1I/1J..., 2G/2H/2I/2J..., 3G/3H/3I/3J..., 4G/4H/4I/4J... suivant le nombre de poules.

Les 5 meilleures équipes du plateau 1 montent en D2. La répartition des équipes sur les poules D3 et D4 de 2^{ème} phase se fera en fonction des résultats des matchs de classement.

➤ 2^{ème} phase D1 : les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR (de janvier à février)

- 2 poules A et B de 4 équipes

A l'issue de cette 2^{ème} phase, un classement est établi. Sans possibilité de faire de matchs de classement, il sera fait appel au quotient calculé par FBI entre les équipes classées de même rang.

➤ 3^{ème} phase D1 : les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR (de mars à avril)

- 2 poules A et B de 4 équipes en D1
- Composition des poules :
poule A : équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} en 2^{ème} phase D1 - 1A/1B/2A/2B
poule B : équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} en 2^{ème} phase D1 - 3A/3B/4A/4B

Le titre de champion départemental sera attribué à l'équipe classée 1^{ère} sur le niveau D1 poule A à l'issue de la 3^{ème} phase.

➤ 2^{ème} phase D2/D3/D4 : les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR (de janvier à avril)

- 3 poules C, D et E de 6 équipes en D2
- 3 poules F, G et H de 6 équipes en D3
- x poules I, J, K, L, M, N... de 6 équipes en D4

REGLES DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés	10 maximum	
Types de licences autorisées Nombre maximum	Licence 0C ou 0CASTCTC	sans limite
	Licence 1C, 1CASTCTC, 2C, 2CASTCTC ou 0CT ou 0CAST ou 1CAST ou 2CAST (hors CTC)	5 maximum

Les licences 0CT ne sont pas autorisées en cas d'équipe en entente.

	<u>Dans le cas d'une Coopération Territoriale de Clubs :</u> a. En D1 : La présence d'un minimum de 3 joueurs titulaires d'une licence OC, 1C, 2C ou OCT délivrée auprès du club ayant engagé l'inter-équipe n'est pas obligatoire. Toutefois, en cas d'accession au championnat régional à mi-saison, <u>l'équipe devra impérativement se conformer à cette disposition dès son accession</u>. (Les 3 joueurs concernés devront être présents lors de chaque rencontre). b. Pas d'extension AST CTC. Toutefois, en cas d'accession au championnat régional à mi-saison, les joueurs concernés devront impérativement disposer d'une extension AST CTC conforme à la réglementation en vigueur, dès leur première participation à une rencontre de ce championnat.
NOMBRE DE PARTICIPATION AUX RENCONTRES AUTORISEES	Un joueur des catégories de pratique U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non. <u>Exemple</u> : un joueur U15 surclassé D18 ne peut participer qu'avec l'équipe U15 ou qu'avec l'équipe U18 mais pas les deux ! Un joueur des catégories d'âge U14 et U15 pourra participer à deux rencontres sur trois jours consécutifs (uniquement pour les rencontres de la catégorie de championnat U15) <u>Exemple</u> : un joueur U14 peut participer avec l'équipe U15 région et avec l'équipe U15 D1 (=même catégorie)
HORAIRES OFFICIELS DES RENCONTRES	- Le samedi de 9h00 à 18h30 - Le dimanche de 10h00 à 15h30 <i>Possibilité de jouer en dehors de ces horaires après accord des deux clubs !</i>
REPORT DES RENCONTRES	Les associations sportives peuvent, par accord conjoint, solliciter le report d'une rencontre au plus tard 48h avant la date prévue au calendrier, à condition que celle-ci soit reprogrammée à la première date libre au calendrier sportif. Dans ce cas, la demande doit être effectuée via un message sur Comclub par le club à l'origine de la démarche, avec copie au club adverse, en précisant le motif du report. En cas de match non joué, l'équipe responsable de ce fait ou les deux équipes se verra(ont) sanctionnée(s) par un forfait. Il n'y aura pas de report possible pour le dernier match de la phase.
CHARTRE DE L'ENTRAINEUR	OUI en D1 NON en D2, D3 et D4
CATEGORIES AUTORISEES	• U15 (2012) • U14 (2013) • U13 (2012) surclassé « D15 » (surclassement par médecin de famille) • U12 (2013) surclassé « D15 » (surclassement par médecin de famille) Mixité interdite

Arrêt du score en cas d'écart important	En D3 et D4, dès lors qu'un <u>écart de 40 points</u> est atteint entre les deux équipes, le score est figé. À compter de cet instant, aucun point supplémentaire n'est enregistré, ni sur le tableau d'affichage, ni sur l'e-Marque. La rencontre se poursuit néanmoins jusqu'à son terme dans les conditions normales de jeu. Le score enregistré au moment où l'écart de 40 points est atteint constitue le score final officiel de la rencontre.
PARTICULARITES DU CHAMPIONNAT	• Temps de jeu : 4 x 10 mn • Prolongation : 2 mn • Ballon : taille 7 • Feuille e-marque V2 • Défense (individuelle) homme à homme obligatoire • L'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur remise en jeu en zone arrière sauf en cas de faute • Pas de remplacement autorisé en zone arrière sur violations (favoriser le jeu rapide) • Distance à 3 points : 6,75m